

## Edito

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Comme je vous l'annonçais lors de la cérémonie des vœux, l'année 2016 sera l'année du renouvellement urbain. Plusieurs chantiers sont en cours pour anticiper l'avenir de notre commune :

- Démolition de l'îlot «Centre Ville - place Salengro» (ancienne salle des fêtes et propriété «Rapart»)
- Démolition des anciens ateliers municipaux vétustes rue Tabary
- Démolition d'un immeuble insalubre 5 bis rue du Pont.

Vos élus, réunis au sein de la Commission Aménagements et Urbanisme, travaillent sur la définition des projets. Le devenir de la Cité Ouvrière est également au cœur des débats. Ces réflexions, d'une importance majeure pour l'avenir de notre commune, seront bien entendu soumises à l'avis de la population. Construire la «Ville de demain» doit être un travail collectif, parce que notre cadre de vie est l'affaire de tous.

Côté travaux, les chantiers se poursuivent. L'aménagement des abords de la salle Jean Ferrat est en cours. Les entreprises TCL et RAMERY travaillent sur la réfection complète des voiries, parkings et clôtures. La finalisation de ce secteur viendra donner un cachet supplémentaire à un équipement devenu central pour la Commune. Nous remercions les riverains pour leur compréhension. Ce chantier sera, pour l'essentiel, terminé courant juin.

Du côté de nos écoles, priorité de ce mandat, les efforts financiers vont se poursuivre :

- Le bureau d'études, chargé du réaménagement et de la sécurisation des accès à l'Ecole Maternelle Centre sera retenu prochainement. Les travaux devraient débuter dès cet été.
- Concernant le groupe scolaire Brunehaut, un architecte a été chargé d'une étude préalable à la rénovation. Encore une fois, la concertation sera de mise. Les enseignants et associations de parents d'élèves seront associés à la démarche pour une complète réussite du projet.

Enfin, parce que la physionomie de la Commune et la qualité de notre cadre de vie dépend également de chaque habitant, vous trouverez dans ce numéro un petit rappel des règles d'urbanisme qui s'imposent à tous. Les services municipaux sont à votre service en cas de difficultés lors de l'élaboration de vos dossiers.

Parce que le printemps et l'été sont propices aux travaux, venez les déclarer pour être en règle.

Amitiés.

Votre Maire,

Francis BERKMANS

# WEEK-END DE L'HUMOUR 19 ET 20 MARS 2015

SALLE JEAN FERRAT



ESCAUTPONT  
**TOUT EST PERMIS**  
OU PRESQUE

19 MARS 2016 A 20H00

5 €

20 MARS 2016  
A 17H00

Eric

# BAERT

Le gentleman imitateur

12 €

LES 2 SPECTACLES  
POUR 15 EUROS

RESERVATION EN MAIRIE AUX HORAIRES D'OUVERTURE  
ET LE JOUR DES SPECTACLES



## Vos élus

**Monsieur le Maire et ses Adjoints vous reçoivent, en Mairie, sur rendez-vous. Pour obtenir un rendez-vous veuillez contacter la Mairie au 03.27.28.51.70.**

**Francis BERKMANS**  
Maire

**Joëlle LEGRAND DELHAYE**  
Administration Générale, Urbanisme, Grands projets

**Christophe JENDRZEJEWSKI**  
Culture, Fêtes, Cérémonies et Commémorations

**Béatrice LEVECOQUE - MARIAGE**  
Information, Communication et Enseignement

**Daniel HERLAUD**  
Finances

**Evelyne LEGRAND**  
Habitat, Logement, Environnement et Développement durable

**Patrick LATOUCHE**  
Travaux et Développement économique

**Claudine LORTHIORS**  
Action Sociale et Jeunesse

**Jean-Marie KURTI**  
Vie Associative, Jeunesse et Sports

**Martine HEVE et Christine PLUMECOCQ**  
Conseillères Municipales Déléguées

## Adresses utiles

**Hôtel de Ville**  
Rue Henri Durre,  
Parc Louis Delhaye,  
59278 Escautpont  
Tél : 03.27.28.51.70

**Ateliers Municipaux**  
1 Rue Henri Durre  
59278 Escautpont  
Tél : 03.27.26.17.82

**Médiathèque Communautaire**  
54 Rue Jean Jaurès  
59278 Escautpont  
Tél : 03.27.47.20.71

**Halte Garderie Parc Louis Delhaye,**  
Rue Henri Durre  
59278 Escautpont  
Tél : 03.27.27.38.74

**Ecole Maternelle Brunehaut**  
118 Rue Jean Jaurès  
59278 Escautpont  
Tél : 03.27.26.04.75

**Ecole Maternelle du Centre**  
Rue Henri Durre  
59278 Escautpont  
Tél : 03.27.25.91.52

**Ecole Elémentaire Brunehaut**  
118 a Rue Jean Jaurès  
59278 Escautpont  
Tél : 03.27.32.50.15

**Ecole Elémentaire du Centre**  
Place Roger Salengro  
59278 Escautpont  
Tél : 03.27.32.33.15

**Collège Jean Zay**  
2 Rue des Aulnes  
59278 Escautpont  
Tél : 03.27.25.90.74

## Services de santé

### Infirmier(e)s

**Cornu Angélique**  
148 rue Jean Jaurès  
03.27.25.96.30  
06.23.79.69.61

**Cochet Amélie**  
63 B rue Jean Jaurès  
03 61 25 75 76

**Dzewowski Brigitte**  
63 B rue Jean Jaurès  
03.61.25.75.76  
06.86.86.12.48

**Glenaz Pierre**  
27 rue Wagret  
06.50.55.97.77

**Henneghien Gérald**  
73 rue Ghesquière  
06.37.55.45.34

**Hercheux Nathalie**  
137 rue Jean Jaurès  
03.27.31.67.97  
06.18.76.13.15

**Lalou Sandra**  
137 rue Jean Jaurès  
03.27.31.59.55  
09.51.68.30.95

**Vermoere Virginie**  
148 rue Jean Jaurès  
03.27.25.96.30  
06.23.79.68.54

### Médecins Généralistes

**Ryckeboer André**  
148 rue Jean Jaurès  
03.91.84.73.52

### Kinésithérapeutes

**Duchateau Valérie**  
137 rue Jean Jaurès  
06.85.64.05.99

**Kunegel Jérôme**  
137 rue Jean Jaurès  
06.71.60.16.80  
03.27.32.08.41

**Loison Jacky**  
28 rue Jean Jaurès  
03.27.34.62.70

### Orthophonistes

**Dumarteau Anais**  
25 rue du Pont  
03.27.28.59.72

**Théolat Claire et Fasquelle Carolyne**  
137 rue Jean Jaurès  
06.74.35.68.09  
03.27.45.96.19

### Ostéopathe

**Garnier Line**  
137 rue Jean Jaurès  
06.40.19.96.65

### Pharmacie

**Pharmacie Leroy Sautière**  
11 rue Jean Jaurès  
03.27.25.91.14

## Escautpont Ensemble - Magazine d'Informations Municipales de la ville d'Escautpont

- Directeur de Publication : Francis Berkman, Maire
- Conception, réalisation, illustration : Commission Information et Communication, Service Communication avec la participation des différents services.
- Rédaction : Commission Information et Communication et Service Communication.
- Crédits photos : Jean-Pierre HEVE et la Commission Information et Communication.
- Diffusion : diffusé gratuitement - 1700 exemplaires



## Nos joies, nos peines

### ILS ONT VU LE JOUR

AUBIJOUX Morgan  
BLAZEJEWSKI Zoélia  
DE PAEPE Lorenzo  
DOCQUIER CRETINIER Gabriel  
JACOB Enrico  
LUBAS Anaïs  
NAÏM Aymane

### ILS SE SONT DIT OUI

SANCHEZ Christophe et MOREL Stéphanie

### ILS NOUS ONT QUITTES

BRIQUET Georgette née DUSSART  
DELCOURT Jocelyne née BARRE  
GANTIEZ Monique née BOCQUET  
GOUDIRA M'Barek  
KHAZRI Sabrine  
KWITA Sylvie  
LARCIN Raymond  
PRÉVOT Josiane née OFFRE  
SIERAKOWSKI Anita née DEGAUGUE  
VALIN Jean-Pierre

**Les Comptes rendus  
des réunions du  
Conseil Municipal sont  
disponibles sur  
[www.escautpont.fr](http://www.escautpont.fr)**

Pour plus de détails sur les différents points évoqués lors des Conseils Municipaux, rendez-vous sur le site internet de la Ville.

Rubrique «La Mairie» puis «Les réunions du Conseil Municipal»

**Prochaines  
réunions du  
Conseil Municipal**

**31 Mars 2016  
9 Juin 2016**

**à 19h00**

## **Les Echos du Conseil Municipal**

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2015 Il a été voté Pour à l'unanimité :**

- Approbation du Procès verbal de la réunion du 5 Novembre 2015
- Modification des Commissions municipales - scission de la Commission Urbanisme - Habitat - Environnement - Développement durable
- Election des membres des Commissions : Logement - Environnement - Développement Durable
- Election des membres des Commissions : Urbanisme - Grands projets
- Modification du règlement intérieur concernant le fonctionnement du Conseil Municipal
- Désaffectation de crédits - Travaux de suppression de branchements sur des immeubles communaux
- Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) D'ESCAUTPONT - Avance de trésorerie
- Acquisition par la Commune de l'immeuble SIS à ESCAUTPONT n°30, rue Jean Jaurès appartenant à la «SCI 30 rue Jean Jaurès»
- Modification du tarif de location du foyer des jeunes
- Projet de construction de 10 logements locatifs et 4 lots libres de constructeurs - rue de Douaumont - SOGINORPA - Rétrocession des espaces publics
- Salle des Sports municipale «Georges DRAUX» - Convention avec le Conseil Départemental du Nord pour son occupation par le Collège Jean ZAY - Année scolaire 2015- 2016
- Collège Jean ZAY avenant n°3 à la convention d'hébergement en date du 10 Juin 2013 - Cantine scolaire
- Personnel Communal - Prestation sociale de fin d'année
- Marché de services liés à l'exploitation des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation, de climatisation de traitement d'eau des bâtiments communaux - Avenant n°5 retrait au contrat de chauffe des sites «stand de tir - Rue Henri DURRE - 3 Bis rue du Pont»
- Société publique locale (S.P.L.) du Centre Aquatique Intercommunal de Saint-Amand-Les-Eaux - Validation des indicateurs principaux du bilan d'activité 2014
- Société publique Locale (S.P.L.) du Centre Aquatique Intercommunal de Saint-Amand-Les-Eaux - Validation de l'avis de la Commission de contrôle analogue du 21 Mai 2015
- Société publique Locale (S.P.L.) du Centre Aquatique Intercommunal de Saint-Amand-Les-Eaux - Contrat de prestations intégrées
- Association du Fonds de Participation des Habitants d'ESCAUTPONT (F.P.H.E.) - Validation de la fiche projet 2016
- Fiche projet «Politique de la Ville» «Nos quartiers d'été» - Programmation Centre Socioculturel AGATE - Délibération de principe
- Proposition de dissolution du syndicat des communes intéressées (SCI) au parc naturel régional Scarpe-Escaut - Avis du Conseil Municipal

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2016 Il a été voté Pour à l'unanimité :**

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 Décembre 2015
- Débat d'Orientation Budgétaire - Approbation du rapport d'orientations budgétaires
- Ouverture de crédits - Acquisition d'un columbarium
- Opération «Travaux d'aménagement d'un carrefour aux rues Henri Durre, Adolphe Wagret, du chemin vert et du Lutteau - Réaménagement de la cité Wagret» - Plan de financement prévisionnel hors taxes - Demande de subvention D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
- Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AB N°227 (33 M²) Propriété communale à Monsieur Antonino Bacchiddu et Madame Jacqueline Bacchiddu née Delbecq - Délibération de principe
- Acquisition de l'immeuble SIS à Escautpont - N°5 rue du Pont appartenant à Monsieur Jean-Marie Gabez
- Acquisition des immeubles SIS à Escautpont N°8 - 9 et 10, cité Ouvrière appartenant à Monsieur Jean-Yves Sybille et son épouse Madame Valérie Sybille née Skryzak - Annulation des délibérations N°82 en date du 31 Août 2015 et N°103 en date du 05 Novembre 2015.
- Halte-Garderie Municipale «Le jardin de Marguerite» - Modification du tarif et du règlement de fonctionnement
- Communauté d'Agglomération de la «Porte du Hainaut» - Convention pour la télé-assistance dans le cadre du service commun ADS (Application du Droit des Sols) de la Porte du Hainaut



## Le Débat d'Orientations Budgétaires



Lors du Conseil Municipal du 4 Février dernier, vos élus ont évoqué les grandes orientations budgétaires communales pour l'année 2016. Ce débat constitue une étape préalable obligatoire au vote du budget qui aura lieu le 31 mars prochain.

La Commune d'Escautpont, malgré ses efforts pour maintenir une situation financière saine, doit composer, tout comme les autres membres de l'intercommunalité de la Porte de Hainaut, avec un climat de crise qui perdure et nourrit les inquiétudes.

La Loi de Finances pour 2016 comporte un certain nombre de mesures, principalement axées sur une nouvelle réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. Celles-ci s'interrogent sur leurs capacités de continuer à fonctionner dans des conditions correctes et leurs possibilités d'investissements.

Pour y parvenir, il est impératif d'évaluer au plus près les recettes potentielles et de continuer à être très vigilant dans la maîtrise de nos dépenses.

### Perspectives d'évolution des recettes communales pour l'année 2015

#### Malgré un contexte national difficile ...

Comme cela a été évoqué en introduction et annoncé largement par le Gouvernement, les dotations de l'Etat vont continuer à diminuer pour la période 2016-2017.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) représente avec 36 milliards d'euros au niveau national, la principale dotation de l'Etat aux collectivités.

Après le gel des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, les années 2014 et 2015 ont été marquées par une première réduction de la DGF, qui se poursuivra en 2016 malgré le report de l'entrée en vigueur de la réforme.

#### Tableau de l'évolution de la DGF pour notre commune depuis 2012

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DGF reçue ou estimée	1 077 000 €	1 075 000 €	1 038 000 €	935 000 €	832 000 €	729 000 €
Evolution de la DGF (en valeur)		- 2 000 €	- 37 000 €	- 103 000 €	- 103 000 €	- 103 000 €
Evolution en pourcentage		-0.18 %	- 3.44 %	- 9.92 %	- 11.00 %	- 12.37 %

**Baisse cumulée de la DGF sur la période 2012 / 2017: - 32,31%**

#### ... une volonté constante de vos élus : ne pas augmenter les taux communaux de la taxe foncière et de la taxe d'habitation

Malgré cet effort local, la revalorisation des valeurs locatives par l'Etat (+0,9%) et la modification des taux départementaux et régionaux, viendront malheureusement impacter défavorablement la feuille d'impôts des Escautpontois. **Cela est tout à fait indépendant de notre volonté.**

Toutefois, grâce à un effort financier de la CAPH, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'alourdira pas votre feuille d'imposition pour une nouvelle année consécutive.







**Un soutien affirmé de notre Communauté d'Agglomération**



**La Porte du Hainaut**  
Communauté d'Agglomération

Malgré une conjoncture difficile, la CAPH a fait le choix de maintenir en 2016 un soutien actif et constant pour l'ensemble de ses communes membres.  
 Pour la Commune d'Escautpont, ce soutien se traduit par 3 versements principaux:  
 - l'attribution de compensation, dont le montant s'élèvera à 237.554,58 euros (montant similaire à 2015).  
 - la dotation de solidarité communautaire dont le montant s'élèvera à 321.009,86 euros (montant 2015 : 319.507,84 euros).  
 - le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) dont le montant s'élèvera à environ 45.000 euros, montant figé jusqu'en 2017.

Il est également nécessaire de souligner qu'au-delà du versement de ces dotations, la CAPH a décidé de soutenir l'investissement communal pour les deux ans à venir. En effet, lors de sa séance du 19 octobre 2015, le Conseil communautaire a décidé de renouveler le dispositif de fonds de concours aux communes membres, pour en faire un véritable outil de soutien à l'investissement local. Doté d'une autorisation de programme de 24,2 millions d'euros, ce dispositif permettra, sur la durée du mandat en cours, le financement de projets communaux structurants et contribuera ainsi au rebond économique du secteur du bâtiment et des travaux publics. A ce titre, l'enveloppe maximale à la commune d'Escautpont s'élèvera à 616.008 € pour la période 2016-2020.

**La recherche de recettes nouvelles**

Là où il est possible de le faire, la Municipalité s'attache à recueillir des recettes nouvelles ou à reconsidérer certaines existantes.

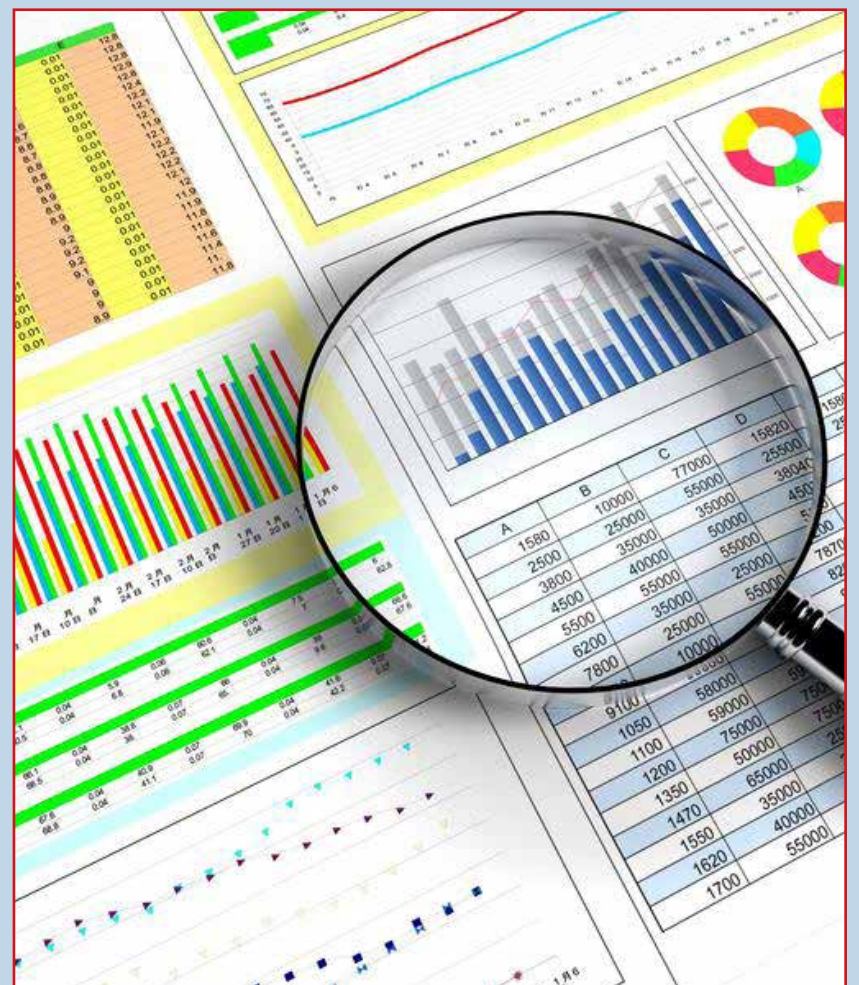
Ainsi la revalorisation des concessions du cimetière communal a été votée par le Conseil Municipal, de même que la mise en place d'une taxe d'inhumation. De plus, les nouveaux tarifs de location des salles de réception sont entrés en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

Même s'il s'agit là de montants relativement faibles et aléatoires, ils traduisent néanmoins la volonté communale constante dans ce domaine. Par ailleurs, dans le domaine de l'énergie, la commune perçoit des recettes provenant de l'exploitation de deux antennes-relais ainsi que de la revente d'électricité générée par des panneaux photovoltaïques. Elle perçoit, d'autre part, des redevances versées par ERDF, GRDF et France Telecom pour l'utilisation des réseaux de distribution situés sur le territoire communal.

Escautpont peut également compter sur des revenus tirés de la mise en location de biens immobiliers qui, même limités, permettent néanmoins d'assurer une sécurisation de recettes, au vu du contexte économique.

C'est ainsi que la commune a perçu en 2015 : 79.562 euros de revenus locatifs. Cette recherche de recettes nouvelles devrait se poursuivre en 2016 par l'acquisition de nouveaux logements ou la réhabilitation de propriétés communales destinées à la location. Il s'agit là encore de s'assurer des recettes limitées mais pérennes.

L'incertitude planait l'an dernier sur divers financements octroyés par la CAPH, notamment pour le fonctionnement de la médiathèque et de l'espace numérique. Le doute est en partie levé, mais le point d'apport volontaire de déchets verts ne sera pas reconduit en 2016.







## Le Débat d'Orientations Budgétaires

En termes de dépenses, les orientations budgétaires auront pour objectif de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en poursuivant les investissements.

### Perspectives d'évolution des dépenses communales pour l'année 2016

#### Fonctionnement



Comme en 2015, l'objectif de **réduire les dépenses de fonctionnement est une priorité pour la commune.** La maîtrise des coûts énergétiques et l'optimisation des services municipaux demeureront des axes prioritaires.

En 2016, la Commune souhaite continuer, comme elle le fait depuis de nombreuses années, à accompagner le dynamisme associatif communal. En raison de leur rôle fédérateur essentiel, les associations locales méritent en effet de continuer à être soutenues en ces temps de difficultés économiques.

La Commune continuera aussi, comme elle l'a toujours fait, à accompagner le Centre Communal d'Action Sociale et à soutenir son action auprès des bénéficiaires.

Toutefois, une dynamique a été impulsée afin d'instaurer une relation de réciprocité entre les bénéficiaires des aides facultatives et la collectivité.

Le règlement des aides facultatives du CCAS a été modifié afin de conditionner l'octroi des dites-aides à la participation des bénéficiaires à des actions de citoyenneté. L'opération «Ville Propre» sera donc reconduite en 2016.

**Il est essentiel que chacun prenne conscience que rien n'est acquis et que l'effort doit être collectif.**

#### Investissement

En matière d'investissement, les grandes orientations budgétaires pour 2016 seront les suivantes:

- les investissements destinés à l'entretien et à l'amélioration du patrimoine communal ainsi qu'au renouvellement du matériel :

- travaux de voirie
- travaux d'éclairage public
- travaux de démolition
- travaux d'espaces verts
- travaux d'amélioration dans les bâtiments communaux
- entretien des équipements sportifs
- renouvellement du matériel technique et administratif ( mobilier, outillage, informatique...)

- Les grands projets d'investissements:

- Lancement de l'opération de démolition-reconstruction des deux barres vétustes à l'arrière du groupe scolaire Brunehaut (étude en cours) (environ 2 millions d'euros)
- Sécurisation et réfection des espaces publics rue Henri-Durre et Cité Wagret (modification de l'accès à l'école maternelle Centre, traitement des intersections avec la rue du Chemin Vert et la Cité Wagret) (1,1 million d'euros)
- Travaux de démolition des anciens ateliers municipaux rue Tabary (marché de travaux attribué-en cours) (environ 70.000 euros)
- Aménagement intérieur du centre technique communal (environ 40.000 euros)
- Réfection des voiries et espaces publics face à la Salle Jean Ferrat (marché de travaux attribué en cours) (environ 430.000 euros)



#### Conclusion

**Malgré un contexte économique de plus en plus difficile, l'élaboration du budget 2016 s'inscrira dans le prolongement de l'action impulsée depuis mars 2014:**

- **maintenir une pression fiscale modérée ainsi que des marges de manoeuvre suffisantes, malgré une nouvelle baisse annoncée des dotations d'Etat et des subventions diverses**
- **continuer une politique d'investissements ambitieuse,**
- **s'efforcer d'offrir un cadre de vie agréable à la population escautpontoise,**
- **maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement tout en assurant un service public de qualité.**





## Voeux de la Municipalité

Huit ans après ses derniers voeux à la population, c'est toujours avec le même enthousiasme que Francis BERKMANS, a présenté ses voeux 2016 aux escautpontois(es).

Les escautpontois ont été accueillis avec la rétrospective de l'année 2014 (en raison de l'annulation des voeux 2015), et ont été invités à s'installer pour visionner celle de 2015. Après ces rappels en images des événements marquants et principaux investissements des années 2014 et 2015, Monsieur le Maire prit place derrière le pupitre.

Il démarra son allocution en rendant hommage aux victimes des attentats de 2015 et à leur famille.

### «Mais la vie continue... Preuve en est, cette cérémonie des voeux 2016.»

Il continua donc en dressant le bilan des années 2014 et 2015.

Il évoqua la réorganisation des services municipaux et l'arrivée de deux nouveaux référents dans le domaine de la santé pour l'un et de la politique de la Ville pour l'autre (postes financés respectivement par l'Agence régionale de Santé, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la CAPH). Il revint ensuite sur les réalisations importantes de ces deux années :

- rénovation des 4 écoles et construction d'une salle de jeux à l'Ecole Maternelle Centre
- aménagement du Pas de l'Ayau
- enfouissement des réseaux dans les rues adjacentes à la salle Jean Ferrat
- résidence V2H face au magasin Lidl
- résidence service ...
- hôtel d'entreprises

soit 5 200 000 € de travaux sur ces 2 années.

Il rappela les difficultés administratives et techniques auxquelles la Municipalité a dû faire face pour mener à terme ses dossiers. Il insista sur la diminution importante des subventions et dotations de l'Etat et des différents partenaires.

En effet, notre Communauté d'Agglomération, la «Porte du Hainaut» et ses 46 communes membres enregistrent une perte de 31.2 millions d'euros de dotations pour l'année 2016.

A ce sujet, la CAPH a mis en place une pétition pour que chacun d'entre nous puisse dire non à la suppression de ces 31.2 millions d'Euros (vous pouvez signer cette pétition en Mairie ou sur le site : [petitions.agglo-porteduhainaut.fr](http://petitions.agglo-porteduhainaut.fr)).

**Cependant, grâce à la gestion saine de notre commune, ces baisses ont pu être anticipées et toutes les actions en matière de solidarité, jeunesse, vie associative, environnement, culture et fêtes ... n'ont à souffrir d'aucune restriction budgétaire. Et cela, sans augmentation d'impôts depuis de nombreuses années.**

Après avoir invité l'ensemble des élus à le rejoindre sur scène, il présenta ses voeux aux escautpontois et les invita à partager le verre de l'amitié.







## Concours de jeunes talents

Le Vendredi 8 Janvier 2016 a eu lieu la deuxième édition du concours de chants "Y a d'la voix" à la salle Jean Ferrat. Ce concept, créé en 2015 par l'Office Municipal de la Culture, des Loisirs et des Fêtes d'Escautpont a, cette fois, été organisé par Top Régie, en partenariat avec France Bleu Nord.

### Clin d'oeil à Escautpont qui a initié la tournée "Y a d'la Voix"

Ce concours de chant donnait la possibilité à des débutants de montrer leur talent devant un jury de trois professionnels (Vincent Handrey, Joël Alain et Elio Mendicino), accompagnés de Monsieur le Maire. Deux catégories étaient ouvertes : les kids de 3 à 16 ans et les adultes de plus de 16 ans.

Les vainqueurs se produiront en première partie d'un spectacle d'envergure régionale et bénéficieront de conseils de personnalités reconnues dans le milieu musical.

Une première audition à l'aveugle a permis d'établir une sélection ; trois membres du jury devaient se retourner pour passer le premier tour. Si tel était le cas, le candidat interprétait une seconde chanson, notée cette fois par le jury et le public.

Après comptabilisation des votes, Tiphaine Laude, Escautpontoise de 14 ans, a remporté la catégorie Kids ; et Sébastien Longhi, Denaisien de 28 ans la catégorie adultes.

Souhaitons bonne chance aux deux vainqueurs de l'édition escautpontoise qui participeront à la finale régionale le 8 octobre 2016, organisée dans une salle prestigieuse de la région.



L'ensemble des candidats de l'édition 2016



Les finalistes de la catégorie «Kids» avec Tiphaine (au centre) la gagnante de cette catégorie



Les finalistes de la catégorie «Adultes» avec Aurélien (au centre), le gagnant







## Concert de l'orchestre symphonique de Saint Amand les Eaux: Une première à Escautpont !



Les 50 musiciens présents sur scène, le 22 Janvier dernier, nous ont emportés dans leur Univers avec au programme :

- Les oeuvres classiques en première partie avec des compositeurs célèbres tels que Strauss et Mozart
- En deuxième partie, des musiques de film très connues.

Le public, présent ce soir-là, a passé une soirée de grande qualité incroyablement forte en découverte musicale. Il s'est laissé transporter au rythme des différents instruments de musique dans un univers incomparable et exceptionnel.

Malheureusement, le public tant escompté, n'était pas au rendez-vous ce jour là à la Salle Jean Ferrat.

La musique classique est loin d'être quelque chose d'ennuyeux et de soporifique comme beaucoup semblent le croire.

L'Office Municipal n'a pas dit son dernier mot et retentera cette expérience l'année prochaine, en espérant vous voir plus nombreux.



**Monsieur Olivier FONTAINE, Chef d'Orchestre**







## Un salon des Arts d'une grande qualité

VIDEO



Pour le 27<sup>ème</sup> salon des Arts plus de quarante exposants se sont installés salle Jean Ferrat pour transformer celle-ci en très belle galerie d'Art. Ce salon s'inscrit réellement dans le programme culturel de l'office municipal de la culture, des loisirs et des fêtes puisqu'au-delà de l'exposition, il permet la rencontre entre les jeunes de nos écoles et les artistes.

Chantal Dubois était l'invitée d'honneur de cette édition.

Cette Escautpontoise a toujours répondu présente et s'investit tout au long des 4 jours. Cette artiste incontestée tente d'initier les jeunes visiteurs à son art. De plus, en 2015, la société académique "ARTS SCIENCES LETTRES" de Paris lui a décerné la médaille de Vermeil pour ses œuvres et son parcours.

A noter que Chantal a exposé à la médiathèque d'Escautpont du 2 au 6 février 2016.

Lors du vernissage, la toile «Hommage à Jean Stablinski» de Tadeusz Jablonski a été désignée coup de coeur 2016. C'est avec une grande émotion qu'il commenta son oeuvre :

«Jean Stablinski disait «*Oui je fais du sport, oui je fais du vélo. Mais en dessous de moi, quand je passe sur les pavés d'Arenberg, il ya des gens qui travaillent, et ce sont des mineurs*». Vous me faites un plaisir extraordinaire d'avoir élu ce tableau «*coup de coeur 2016*».



Madame Chantal DUBOIS, Invitée d'Honneur 2016



Monsieur OTTO, Sculpteur sur bois



Le vernissage



Apprentissage du dessin avec Monsieur POLESELLO pour les élèves de nos écoles



Tadeusz JABLONSKI, et sa peinture «Hommage à Jean STABLINSKI» désignée coup de coeur 2016





Un forum des métiers pour susciter des vocations



Comme chaque année, le Collège Jean Zay a organisé son forum des métiers dans la salle Jean Ferrat. Un forum auquel ont participé une vingtaine d'intervenants répartis dans dix secteurs professionnels à l'attention d'une centaine d'élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

Ce Forum, organisé par la direction du Collège, s'est révélé très positif. Quelles orientations prendre pour la suite de leur scolarité? Quels sont les débouchés professionnels? Les adolescents ont eu un panel des différentes filières pour répondre notamment à ces questions.

Monsieur Waquet, Principal-Adjoint, nous informe que « ce forum est un évènement important dans la vie des collégiens de nos élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. Evènement important dans leur parcours de découverte des différents métiers, différentes filières d'orientation. Les 3<sup>ème</sup>, en particulier, vont devoir faire des choix pour l'an prochain. Soit dans une seconde générale ou une seconde professionnelle. Cela est déjà un premier choix.»

Dans les ateliers, les intervenants essayaient de connaître les motivations des collégiens, leur choix pour l'avenir, avant de présenter leur société ou école de formation, les métiers proposés, les études nécessaires. «Les jeunes sont intéressés et c'est vraiment agréable d'échanger avec eux », confiait un chef d'entreprise.





## « Rêvons d'un réveillon »

Le samedi 18 décembre 2015, le centre socioculturel AGATE a organisé un événement intitulé « Rêvons d'un réveillon ».

Cet événement, inscrit dans un projet partenarial avec la fondation de France a permis de rassembler pour les fêtes de fin d'année 65 personnes autour d'un repas festif. Au programme dégustation d'un repas spécialement préparé par notre groupe « vacances familles », rencontre du père Noël avec distribution de cadeaux pour les plus jeunes sans oublier l'intervention d'un magicien pour le bonheur des petits comme des plus grands.

Parmi nos 65 participants, nous avons été ravis de compter parmi nous 12 familles Escautpontoises non adhérentes au centre socioculturel et orientées par le CCAS selon certains critères comme leur investissement auprès de la commune sur des actions solidaires.

Ces familles ont eu l'occasion de participer à deux ateliers créatifs du centre socioculturel au cours desquels elles ont réalisé des bougeoirs et des portes-serviettes pour la décoration de la table du repas de Noël. Elles se sont également investies la veille sur l'aménagement de la salle. Ces temps d'échange ont permis aux participants d'acquérir des connaissances techniques sur certaines créations, de faire des rencontres et d'échanger en toute convivialité.

Nous pouvons avancer que contrairement à l'année précédente, le projet fut une réussite quand aux objectifs visés et notamment sur l'investissement des personnes. En effet, nous sommes enthousiastes à l'idée d'accueillir prochainement sur nos activités de nouvelles personnes, engagées précédemment sur le réveillon.

AGATE tient à remercier la Fondation de France, financeur du projet ainsi que toutes les personnes qui ont participé à cet élan de solidarité, et ce, dans la joie et la bonne humeur.

## Atelier Théâtre le mercredi

Parmi toutes les activités que propose le Centre Socioculturel AGATE, il y a un atelier théâtre le mercredi après-midi avec la collaboration d'Un Igloo sur la lune, structure professionnelle d'Elise Vandewattyne. Cet atelier existe depuis de nombreuses années et cette saison encore, il a été proposé aux enfants.

De 16h30 à 18h15, tous les mercredis hors vacances scolaires, 11 enfants de 5 à 11 ans (Sayana, Elsa, Eden, Jade, Lilou, Rosalie, Lana, Louna, Hugo, Théo et Manzo) se retrouvent pour partager ces séances de théâtre. L'objectif de cet atelier est de découvrir ce qu'est le théâtre, d'offrir la possibilité aux enfants de s'épanouir et de s'enrichir dans le cadre d'une nouvelle expérience.

Dans un premier temps, les techniques de jeu sont abordées. (la voix, l'articulation, le corps, l'espace, le regard, les émotions, la mémoire...) Toutes sont appréhendées de manière ludique afin que chacun prenne plaisir à s'exprimer dans le groupe. Cela permet à chacun de se sentir plus à l'aise, d'oser, de prendre confiance ou encore de se canaliser. Puis, les enfants abordent la découverte d'albums jeunesse : lecture et compréhension des albums puis interprétation (répartition des rôles, mise en voix de dialogues « improvisés », gestuelle)

Enfin, certains albums sont sélectionnés et une distribution effectuée. Cela permet aux enfants de savoir précisément ce qu'ils ont à faire. Cela permet également de chercher costumes et objets correspondants au personnage.

La distribution des personnages est effectuée en fonction de l'envie, de la capacité et de l'âge de chacun (l'objectif étant que chaque enfant s'épanouisse, trouve sa place et se sente à l'aise dans le groupe). Il est également prévu que les enfants inventent et écrivent eux-mêmes une ou deux saynètes.

Les enfants se montrent enthousiastes et investis. Le spectacle de fin d'année sera constitué de saynètes reprises d'albums jeunesse et inventées et écrites par les enfants.

Les enfants seront donc tour à tour, comédiens, auteurs, costumiers, décorateurs, metteurs en scène, soit un investissement global sur l'année.

## Inscriptions aux accueils de loisirs



Les inscriptions des accueils de loisirs Printemps et Août 2016 sont ouvertes. Nous accueillons les enfants et adolescents de 3 à 15 ans. Places limitées.

De 13h30 à 17h00 au printemps, et de 8 h30 à 17 h au mois d'août, du 01 au 25 août 2016.

Les dossiers d'inscriptions sont disponibles à l'accueil du centre socioculturel AGATE.

Des sorties en Belgique peuvent être programmées.

Pensez à faire la carte d'identité de vos enfants.

A très vite pour des vacances ensoleillées.





## Retour sur la nuit de la Saint-Sylvestre...



**Une première édition réussie : Le passage en 2016 dans une ambiance festive**



## Le Fonds de Participation des Habitants

### C'est quoi ?

Le FPH est une aide financière pour soutenir les projets collectifs et renforcer les liens entre habitants d'un quartier.

Le montant de la subvention peut atteindre 760€. À titre exceptionnel, elle peut même s'élever jusqu'à 1000€ maximum par action sur vote des membres du comité de gestion.

### C'est pour qui ?

Le FPH s'adresse aux associations et aux habitants qui ont une idée pour leur quartier.

Vous êtes impliqués dans la vie de votre quartier et vous souhaitez organiser une fête de quartier, des activités sportives ou culturelles, le fonds de participation des habitants (FPH) peut vous apporter un soutien financier.

### Comment ça marche ?

Le comité de gestion du fonds de participation des habitants définit les conditions d'attribution et donne un avis sur les projets qui lui sont présentés. Porteur d'un projet, vous serez donc amené à présenter votre action devant le comité.

### Pour déposer un projet, il faut :

Retirer un dossier pendant les permanences du président du FPH qui ont lieu en mairie un samedi matin par mois de 9h30 à 11h00 (12 mars, 09 avril, 07 mai, 11 juin, 10 septembre, 15 octobre, 12 novembre, 03 décembre 2016) et le lui déposer au maximum 10 jours avant la date du comité de gestion (22 mars, 19 avril, 18 mai, 21 juin, 20 septembre, 25 octobre, 22 novembre, 13 décembre 2016); Présenter oralement le projet devant le comité de gestion.

Vous avez une idée, mais vous ne savez pas comment la faire aboutir.

### Vous avez plusieurs possibilités :

- Contactez Jean-Paul Carlier, Président du FPH ;
- Contactez le centre socioculturel AGATE ;
- Contactez le référent politique de la ville au 07 84 29 58 68.



**Intermarché SUPER** **ESCAUTPONT**  
Téléphone : 03 27 22 10 75 - Fax : 03 27 28 57 39

**Ouvert non-stop du Lundi au Samedi de 8h30 à 19h15**

**Ouvert le Dimanche de 8h30 à 12h15**

**TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHERE**

Station essence  
En Service 24h/24 7j/7

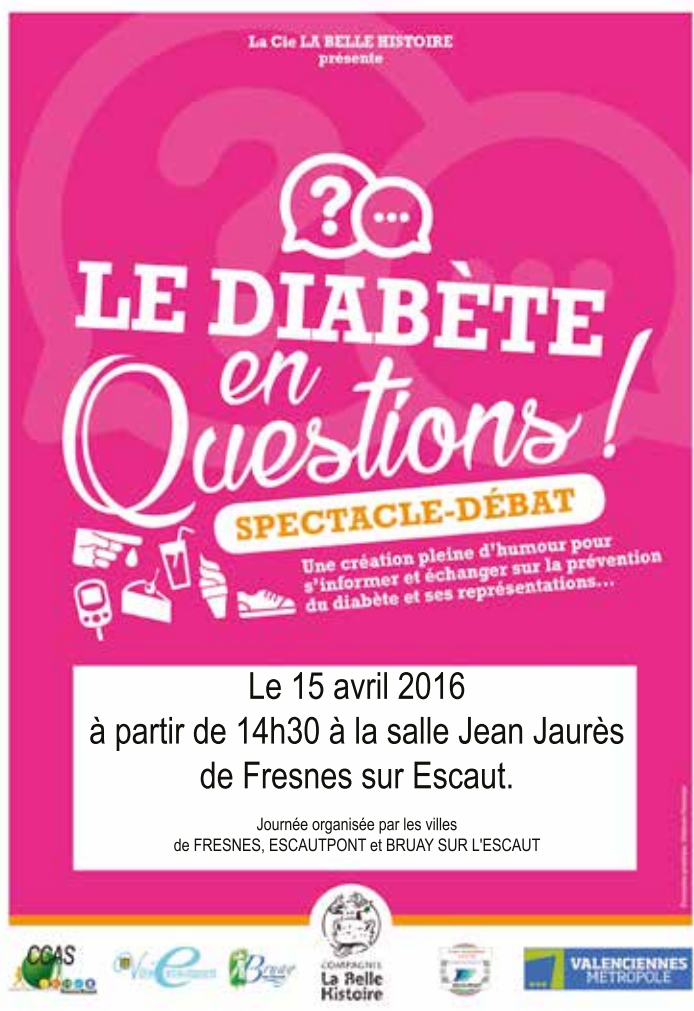


## La santé au théâtre

### Le diabète en Questions

Gratuit et ouvert à tous, ce spectacle est l'occasion pour toutes les personnes concernées directement ou indirectement, de s'informer sur les complications du diabète et les moyens de les prévenir. Face à la constante augmentation de la véritable épidémie que constitue le diabète, les risques de complications sont une menace réelle pour tous.

Cette journée est organisée par les villes de FRESNES SUR ESCAUT, ESCAUTPONT ET BRUAY SUR ESCAUT.



### Le cancer colorectal

Parce que le dépistage est le meilleur moyen de lutter contre le cancer colorectal, le Comité Local d'Accompagnement au Dépistage (CLAD), piloté par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la CPAM du Hainaut, se mobilise pour sensibiliser celles et ceux qui ont entre 50 et 74 ans à l'importance du dépistage et vous invite au spectacle humoristique « Comme une lettre à la poste » le jeudi 17 mars à 14 h à l'Espace Pierre Richard, Place Alexandre Leleu à Valenciennes.



Attention le nombre de places est limité, inscrivez-vous dès à présent auprès de votre Cpm.

Le spectacle d'une durée approximative d'une demi-heure sera suivi d'un échange avec des professionnels de santé et d'un temps convivial. L'entrée est gratuite.

## Vous cherchez un logement dans le parc social ?

La commune mène, depuis plusieurs années, une politique volontaire dans le domaine de l'habitat en favorisant la construction de logements neufs sociaux ou privés.

Elle s'est fixée pour mission de lutter contre le logement indigne en menant des actions de réhabilitation ou d'encouragement à l'amélioration de l'habitat privé insalubre.

Toute personne qui souhaite obtenir un logement d'habitation à loyer modéré (HLM) doit OBLIGATOIREMENT remplir un formulaire unique (cerfa n° 14069\*01), téléchargeable sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr) ou à retirer en Mairie, à la Préfecture ou auprès des bailleurs sociaux.

Ensuite, vous pouvez déposer votre demande auprès d'un bailleur social ou sur le site [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr). Vous recevrez alors une attestation d'enregistrement contenant un numéro unique d'enregistrement et la date de dépôt de la demande. Ce numéro est valable un an. Si aucun logement ne vous est proposé dans ce délai, vous êtes invité un mois avant son expiration à le renouveler auprès du service qui a enregistré votre demande initiale.

Les logements HLM sont réservés à des personnes dont les ressources n'excèdent pas un plafond qui varie en fonction du nombre de personnes vivant au foyer et du lieu d'habitation (Ile-de-France ou autres régions). Il n'est pas obligatoire de résider dans une commune pour y faire une demande de logement HLM.

Il vous est possible de prendre contact avec le service logement de la commune pour obtenir un rendez-vous en vue d'une intervention auprès des bailleurs.

Tous les bailleurs sociaux de votre choix sont susceptibles de vous faire une proposition de logement.

## Le micro crédit social

Dans un contexte de crise économique et face à l'augmentation des situations de précarité et de pauvreté, la commune d'ESCAUTPONT, en partenariat avec les communes de Fresnes/Escaut, Condé/Escaut, Vieux Condé, a mis en place, le dispositif MICRO CREDIT SOCIAL.

### Le micro crédit c'est quoi?

Le micro crédit est un prêt destiné à financer vos projets individuels. Son montant est compris entre 300 et 3000€. Sa durée de remboursement varie de 6 mois à 3 ans. Le taux d'intérêt est indexé sur le taux du livret A.

### Le Micro crédit c'est pour qui?

Toute personne exclue du système bancaire pour cause de:

- faibles ressources: RSA, ASS, AAH, Allocations chômage...
- précarité professionnelle: CDD, CDI, travail intérimaire, travail à temps partiel, en formation...
- ou faisant face à un accident de la vie: divorce, décès, accident, maladie...

Le micro crédit n'est pas ouvert aux personnes en situation de surendettement (procédure à la Banque de France ou FICP (Fichier national des Incidents de Remboursements des Crédits aux Particuliers))

### Le Micro crédit à quoi ça sert?

Ce dispositif vise à faciliter l'insertion sociale et / ou professionnelle.

Le micro crédit peut financer vos projets dans de nombreux domaines:

LOGEMENT : Caution, frais d'ouverture de compte, frais d'agence, achat d'électroménager, achat de mobilier, travaux, ...

MOBILITE : Permis de conduire, achat d'un véhicule d'occasion, réparation d'un véhicule, ...

EMPLOI : Frais de formation, habillement, outillage, bilan de compétences, ...

SANTE : Frais dentaires, frais d'optique, appareil auditif, ...

DIVERS : Frais d'obsèques, ...

A noter que le microcrédit ne peut être octroyé dans les cas suivants : rachat de crédit et règlement de factures impayées.

### Avantages du microcrédit :

- un faible taux d'intérêt (comparé à certains types de crédit revolving)
- un prêt qui ne nécessite pas de garant
- un accompagnement personnalisé

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à vous rapprocher du CCAS au 03/27/28/51/70



**Avant / Après des travaux en cours**



**Ets DUPONT**  
Entreprise de bâtiment

**ENTREPRISE DUPONT**  
150, le Rivage  
59230 NIVELLE  
Tél : 03.27.27.82.79  
Fax : 03.27.44.18.35

Construction  
Couverture - Rénovation  
Aménagements  
Tous travaux



**Place Roger Salengro**




**Ramery**  
travaux publics

Créateur de perspectives

Agence de Raismes – Zone d'Activités du Bas Pré –  
B.P. 55 – 59590 RAISMES

☎ 03.27.36.96.96 - ☎ 03.27.25.55.57  
Site : [www.ramery.fr](http://www.ramery.fr)

**Anciens Ateliers Municipaux (Rue Tabary)**




**MAZZOLINI**  
Siège : 72 bis, rue Émile Zola  
59970 FRESNES SUR ESCAUT

**ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BÂTIMENT**

Tél. 03 27 25 92 28 - Fax 03 27 25 78 78

Mail : [sarl.mazzolini@wanadoo.fr](mailto:sarl.mazzolini@wanadoo.fr)

SARL au capital de 60.000 Euros — R.C. Valenciennes 67 B 28

**5 Bis Rue du Pont**




**TCL**  
Travaux Publics

Z.A. de l'Avaleresse  
Rue César Dewasmes  
BP 20045 - 59690 VIEUX-CONDÉ

Tél. 03-27-21-87-20  
Fax 03-27-21-87-29

[contact@tcl-travauxpublics.fr](mailto:contact@tcl-travauxpublics.fr)  
[www.tcl-travauxpublics.fr](http://www.tcl-travauxpublics.fr)

La compétence régionale  
d'aménageur



## Les autorisations d'urbanisme

### POURQUOI DEMANDER UNE AUTORISATION D'URBANISME ?

- La construction ou les travaux que vous envisagez doivent être conformes aux règles contenues dans le PLU, plan local d'urbanisme. Elles sont relatives notamment à l'utilisation des sols, à l'implantation, la destination, la nature, l'architecture, les dimensions, l'assainissement des constructions et à l'aménagement de leurs abords. En outre, si vous construisez dans un lotissement, des règles d'urbanisme spécifiques peuvent avoir été instaurées.
- La délivrance d'une autorisation d'urbanisme constitue pour la commune la possibilité de vérifier la conformité de votre projet avec ces règles.

### AVANT TOUT ENGAGEMENT, DEMANDEZ LE CERTIFICAT D'URBANISME

Avant de vous lancer dans votre projet de construction, vous pouvez obtenir des informations sur le terrain qui fera l'objet de travaux en demandant auprès de la mairie un certificat d'urbanisme. Deux types de certificat existent :

- le **certificat d'urbanisme simple**, c'est-à-dire purement **informatif** ;
- le **certificat d'urbanisme opérationnel** qui précise si le projet envisagé est réalisable.

Ils précisent les règles d'urbanisme et les limitations administratives au droit de propriété, la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain. Le certificat d'urbanisme opérationnel mentionne également l'état des équipements publics existants ou prévus.

### QUELS TRAVAUX NÉCESSITENT UNE AUTORISATION ?

Selon l'importance des travaux, vous devez déposer une demande de permis de construire ou une déclaration préalable.

#### Construction nouvelle

- Vous construisez une maison : vous devez déposer une demande de permis de construire.
- Vous construisez un garage ou une dépendance :
  - si votre projet entraîne la création d'une surface de plancher et/ou d'une emprise au sol nouvelle de plus de 40 m<sup>2</sup>, vous devez demander un permis de construire ;
  - si vous créez entre 5 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup> : une déclaration préalable suffit ;
  - en dessous de 5 m<sup>2</sup> : vous n'avez aucune formalité à accomplir.

#### Travaux sur une construction existante

- Pour les travaux d'entretien et de réparation ordinaires, vous n'avez aucune formalité à accomplir.
- En revanche, vous devez déposer une déclaration préalable pour les travaux de ravalement, ou qui modifie l'aspect extérieur de la construction, ou qui créent entre 5 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup> \* de surface de plancher ou d'emprise au sol nouvelle.
- Si vous faites des travaux d'agrandissement créant plus de 20 m<sup>2</sup> \* de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est requis.

\* 40 m<sup>2</sup> si le bâtiment est situé dans une zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un plan d'occupation des sols (POS). Les travaux ayant pour effet la création d'une surface d'au moins 20 m<sup>2</sup> et au plus 40 m<sup>2</sup> nécessitent toutefois un permis de construire si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 170 m<sup>2</sup>

### COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Il s'avère que bon nombre d'entre vous font, chez eux, des modifications ou des implantations nouvelles qui relèvent toutes d'une obligation déclarative (déclaration préalable ou permis de construire).

Nous souhaitons aujourd'hui vous rappeler quelques règles essentielles. Les services municipaux se tiennent à votre disposition en cas de difficultés dans l'élaboration de vos dossiers

#### Information :

La Commission Communale des Impôts Directs, chargée de valider les modifications intervenues dans les propriétés bâties et non bâties de la Commune en vue du calcul des taxes foncières et taxes d'habitation, vient de se réunir. Plusieurs cas de constructions sans autorisation ont été soulevés. Des contrôles seront effectués par les services fiscaux. En cas de doute sur la régularité de vos travaux, nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie. Il ne s'agit aucunement de sanctionner mais d'assurer la sécurité juridique de chacun.



**CHAUFFAGE - PLOMBERIE - SANITAIRE**  
Installation - Entretien - Dépannage

Plus de 20 ans d'expérience au service des particuliers.  
**DEVIS GRATUIT**

Déplacement offert dans un rayon de 30 km autour d'Escautpont\*.  
Garantie décennale - Responsabilité civile.

CHAUFFAGE CENTRAL  
SALLE DE BAIN  
TOUT A L'EGOUT  
CHAUDIÈRE  
ADOUCCISSEUR  
BALLON EAU CHAUDE  
DÉSEMBOUAGE  
DÉTARTRAGE



Tél: 03 27 40 20 20

47, rue Adolphe Wagret  
59278 ESCAUTPONT

Port.: 06 30 41 04 99



Domichauffe.services@yahoo.fr



## Les autorisations d'urbanisme

### EXEMPLES D'AUTORISATIONS NECESSAIRES EN FONCTION DE LA NATURE DES TRAVAUX QUE VOUS ENVISAGEZ

- Vous construisez un **garage**, par extension d'un bâtiment existant : s'il ne dépasse pas 20 m<sup>2</sup>, seule une déclaration préalable doit être adressée à la mairie de la commune. Au-delà de 20 m<sup>2</sup>, en revanche, une demande de permis de construire doit être déposée.
- Vous aménagez votre **grenier** sans modifier l'aspect extérieur du bâtiment et sans l'agrandir : aucune formalité n'est exigée. Si vous modifiez en même temps l'aspect extérieur du bâtiment, une déclaration préalable est requise.
- Vous créez un **étage supplémentaire** dans votre logement : l'augmentation de surface, si elle dépasse 20 m<sup>2</sup> \*, nécessite la délivrance d'un permis de construire.
- Vous percez une **ouverture** (porte, fenêtre, vasistas...) : vous devez déposer une déclaration préalable ; si vous changez en même temps la destination du local : un permis de construire.
- Vous construisez une **terrasse** ou une **véranda** : les limites de 5 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup> \* de surface de plancher ou d'emprise au sol créées s'appliquent également :
  - en dessous de 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité ;
  - entre 5 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup> \* : déclaration préalable
  - au-delà de 20m<sup>2</sup> : permis de construire

### LA RÉPONSE DE LA MAIRIE

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme est toujours gratuite.

#### Dans quels délais ?

A compter de la réception en mairie d'un dossier complet, la mairie (ou l'administration compétente) dispose de délais stricts pour vous répondre :

- 1 mois si vous avez déposé une déclaration préalable.
- 2 mois pour un permis de construire une maison individuelle et pour un permis de démolir.
- 3 mois pour tous les autres permis (permis d'aménager, permis de construire ne portant pas sur une maison individuelle).

**Attention !** C'est lors du premier mois suivant le dépôt de la demande que la mairie doit vous signaler toute pièce manquante. Vous avez trois mois pour renvoyer les pièces manquantes. Veillez à délivrer un dossier complet le plus rapidement possible, ce n'est qu'à compter de la réception de toutes les pièces manquantes que le délai d'instruction commence à courir.

#### Sous quelle forme ?

La réponse de la mairie est donnée sous la forme d'un arrêté et vous est notifiée directement par lettre recommandée avec avis de réception.

- Le permis peut être **accordé** en imposant certaines prescriptions supplémentaires (aspect extérieur de la construction, nécessité de raccordement aux divers réseaux, ...). Ces obligations supplémentaires ne doivent pas remettre en cause fondamentalement le projet, elles doivent être motivées par un fondement législatif ou réglementaire exprès.
- Lorsque le permis de construire est **refusé**, la mairie doit motiver sa décision en fonction des règles d'urbanisme ou de servitudes d'utilité publique existantes.

### VOTRE PERMIS OU VOTRE DÉCLARATION PRÉALABLE DOIT ÊTRE AFFICHÉ

Deux affichages faisant mention du permis (ou de la déclaration préalable) doivent être effectués, l'un en mairie et l'autre sur le terrain.

- L'affichage en mairie est effectué par le maire dans les huit jours de la délivrance de l'autorisation et demeure deux mois.
- L'affichage sur le terrain doit être réalisé à votre initiative, sur un panneau respectant les modalités réglementaires (format et contenu du panneau) ; celui-ci doit être visible de l'extérieur et pendant toute la durée des travaux. L'inobservation de cette formalité peut entraîner des sanctions pénales.

### LA DURÉE DE VALIDITÉ DE L'AUTORISATION

- Une fois l'autorisation de construire obtenue, vous disposez de deux ans pour entamer les travaux. A défaut, l'autorisation est périmée. Si passé le délai de deux ans, les travaux sont interrompus pendant plus d'un an, votre autorisation sera périmée.

#### Déclaration d'ouverture de chantier

En cas de permis de construire : lors de l'ouverture du chantier, vous devez déposer ou adresser avec accusé de réception une déclaration d'ouverture de chantier en trois exemplaires au maire de la commune où est située la construction.

- Deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité, vous pouvez demander à la mairie (qui peut le refuser) que soit prorogée d'une année la validité de votre autorisation. Les règles d'occupation et d'utilisation du sol auxquelles est soumis votre projet ne doivent pas avoir évolué de façon défavorable.



## Un rappel de gestes simples pour mieux vivre ensemble

**A**ménager les espaces verts, favoriser le fleurissement, assurer la propreté et embellir le cadre de vie sont des préoccupations constantes. L'investissement de la Commune ne peut pas TOUT...

Bien vivre ensemble exige des efforts collectifs et un comportement responsable de chacun.

Cependant, quelques conseils et gestes simples méritent d'être rappelés :

### STATIONNEMENT



Est-il nécessaire de rappeler aux automobilistes qu'il est interdit de stationner sur une place «handicapé» sans carte spécifique, **ou sur les emplacements matérialisés par une ligne ou une croix, ainsi que sur les trottoirs.**

Pour le bien vivre ensemble, pour la sécurité des enfants et des piétons, il est également demandé aux parents d'élèves de respecter les stationnements lorsqu'ils déposent leurs enfants à l'**école**.

### GARDONS NOS RUES ET NOS ESPACES PUBLICS PROPRES



Il est interdit d'apposer des affiches quelles qu'elles soient, sur la voie publique, excepté aux emplacements réservés à cet effet. Tags et graffitis dégradent nos biens et notre cadre de vie, c'est un délit!

Pour des rues propres et agréables, papiers, chewing-gums, mégots de cigarettes ou crachats... n'ont pas à atterrir au sol.

### TROTTOIRS - BORDURES ET HAIES



Aujourd'hui, il n'est plus possible de traiter les mauvaises herbes le long des murs ou en bordure de chaussée, avec des produits phytosanitaires. En raison de leur dangerosité pour la santé et l'environnement. Ils peuvent être responsables de la pollution des nappes phréatiques et influent dangereusement sur la biodiversité.

Tout un chacun est donc invité à retirer les mauvaises herbes devant chez soi le long de son propre trottoir.

Il est rappelé que la propreté du trottoir doit être assurée par le riverain (chute de feuille et de neige)

Il est enfin rappelé que les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques et privées afin de ne pas gêner le voisinage. Obstruer un passage ou un trottoir constitue une infraction.

### MOINS DE BRUIT POUR MIEUX S'ENTENDRE



Pour un cadre de vie serein et de bonnes relations de voisinage, bruits intempestifs et excessifs, dans les espaces publics et privés, sont interdits, de jour comme de nuit.

Pour mieux vivre ensemble, les bruits gênants tels que les travaux de bricolage ou de jardinage (tondeuse, motoculteur, perceuse, tronçonneuse...) peuvent être effectués :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 18h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

L'usage de pétards, tirs de fusées et autres pièces d'artifices est interdit dans les espaces publics.

### BRULAGE DE DECHETS



Le brûlage des déchets est interdit, de jour comme de nuit sur le territoire de la commune.

### SARL MACAREZ BRUNO

Scierie - Élagage - Abattage  
Bois de chauffage - Poutres

110 rue Jean Jaurès  
59278 ESCAUTPONT

Tél : 03.27.26.01.39

www.ventedebois.com



## POUBELLES ET ORDURES



Il est rappelé qu'elles doivent être sorties le matin du jour même de ramassage ou la veille au soir, et doivent être rentrées le jour du passage du camion-benne. Par ailleurs, il est interdit de se débarrasser de ses objets encombrants sur la voirie en dehors des jours de collecte des encombrants.

Il est également interdit de jeter ses débris sur la voie publique et dans les espaces verts.

Tout contrevenant s'expose à une amende de 35 euros.

## Pensez à rentrer vos poubelles

La présence intempestive des bacs et poubelles – outre la pollution visuelle – génère un obstacle au cheminement des piétons en général et, a fortiori des personnes à mobilité réduite, et est susceptible de générer une saleté quotidienne que l'on ne peut accepter.

Le non-respect de la réglementation expose à une verbalisation de 35 €.

Afin de vous sensibiliser, avant cette verbalisation, l'adhésif présenté ci-dessous sera posé sur les poubelles qui n'ont pas été rentrées dans la journée.

Un contrôle sera effectué courant avril.



### SJD Bâtiment



**BÂTIMENT - T.P.**  
Z.A. du Marillon - B.P. 90064 SAINT-AMAND-LES-EAUX CEDEX  
Tél : 03 27 48 20 22 - Fax : 03 27 48 36 22 - Email : SJD3@wanadoo.fr

### C.R.BAT EIRL

CONSTRUCTION, RENOVATION, BÂTIMENT

#### ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BÂTIMENT

<b>Maçonnerie</b> Gros oeuvre Rénovation Extension d'habitation Pose de menuiserie Isolation Tout à l'égout Carrelage	<b>Toiture</b> Charpente Couverture Tuiles Zinguerie Bac acier
--	---



**ENSEMBLE BÂTISSONS VOTRE PROJET**  
TÉL : 06 95 71 86 09      **CHRISTIAN JOUY**  
58 RUE GHESQUIERES - 59278 ESCAUTPONT



### SAS RYNDERS ET FILS

[www.rynders.fr](http://www.rynders.fr)

**CHAUFFAGE FUEL et GAZ**  
Ramonage - Débiçage - Tubage  
Nettoyage et dégazage de cuve  
Découpage et évacuation de cuve  
Entretien et installation de chaudières  
Vente d'appareils - Services Après Vente

**COMBUSTIBLES**  
Fuel - Charbon  
Pétrole - Gaz  
Pellets - Bois

29 rue Pasteur - 59880 SAINT SAULVE  
Tél : 03 27 46 66 61



## C'EST VOTRE JOUR DE CHANCE !



### SI TU VEUX QUE TA VILLE SOIT PLUS BELLE, RENTRES TES POUBELLES



La liberté des uns s'arrête où commence celle des autres. Selon la loi, vous êtes passible d'une amende de 35€

**La prochaine fois, ne tentez plus votre chance, vous serez verbalisé !**



**Les ateliers Cyber-base**

**MARS**

Titre	Résumé/Contenu	Date
Découverte d'astuces pour le quotidien	Présentation de sites internet présentant des astuces	Le 22/03 à 14h30
Le covoiturage	Présentation du site «Blablacar»	Le 24/03 à 14h30
Serious game - Tester ses connaissances en informatique	Découverte d'un jeu éducatif qui permet de tester vos connaissances en informatique	Le 29/03 à 14h30
Apprendre une langue étrangère avec duolingo	Découverte d'un site pour l'apprentissage d'une langue étrangère	Le 31/03 à 14h30

**AVRIL**

Titre	Résumé/Contenu	Date
Créer une bande dessinée	Création d'une bande dessinée avec le site internet Pixton	Le 06/04 à 14h30
Créer une application mobile	Découverte d'un site internet permettant la mise en place d'une application mobile	Le 13/04 à 14h30
Créer une playlist sur Youtube	Mise en place d'une playlist musicale sur Youtube	Le 19/04 à 14h30
Transformer vos documents en PDF	Transformer un document Word, une image, un texte en PDF	Le 21/04 à 14h30
Les jeux et applications sur Facebook	Découverte de sites de jeux	Le 26/04 à 14h30
Découverte d'astuces pour le quotidien	Présentation de sites internet présentant des astuces	Le 28/04 à 14h30

**Entreprise de Nettoyage**  
Pascal LAUWERS

Entreprises, Commerces, Particuliers, Collectivités ...

Devis gratuits / 48 H

5, rue des Eparges  
59278 Escautpont  
06.79.83.37.33

- Vitreterie
- Enseignes
- Moquettes et sols
- Haute pression

*Elegante Coiffure*

03.27.40.96.98  
26 Rue Jean Jaurès  
59278 Escautpont

**BOSCH**  
Diesel Service

**R. MONDIN SAS**  
RCS.VAL.312 021 884

**BOSCH**  
Diesel Service

**ATELIERS VL-VUL-PL : INJECTION DIESEL ET ESSENCE  
ELECTRICITE, DEMARREUR, ALTERNATEUR ...**

**BATTERIES, BOUGIES ALLUMAGE, FILTRES, BALAIS E/G,  
FREINAGE, SUSPENSION, EMBRAYAGE**

**193 RUE JEAN JAURES 59278 ESCAUTPONT  
TEL : 03.27.25.94.14 / FAX : 03.27.26.16.11**





**Les Rendez-vous de la Médiathèque**

**JARDINS 2000**  
*Entreprise Générale de Parcs et jardins*  
 Aménagements, créations, plantations,  
 entretiens, tailles, élagages, abattages,  
 échenillages, pulvérisations, clôtures, ... etc

134, rue Roger Salengro - BP 36 - 59590 RAISMES  
 ☎ : 03.27.25.43.52

**METS UNE MOUSTACHE A DOUDOU**

Samedi 19 Mars à 10H00  
 Spectacle d'une durée de 1h30



Atelier parents/enfants à partir de 3 ans

Avec la comédienne Stanka Pavlova, mets une moustache à ton doudou! Rien d'impossible mais un seul impératif: venir avec son doudou et des rêves!

Par Stanka Pavlova, marionnettiste, de la compagnie Zapoï

Atelier gratuit  
 Places limitées  
 Inscriptions en médiathèque

**BARY MATÉRIAUX**  
 CONSTRUCTIF VOUS JONCS SUR DU SOLIDE

BRICOLAGE - MATÉRIAUX - CARRELAGES - ISOLATION  
 MENUISERIE - SANITAIRE

**HORAIRES**  
 >> Du lundi au vendredi  
 de 7h30 à 12h00  
 et de 13h15 à 18h00  
 >> Le samedi  
 de 7h30 à 12h00

RD 50 Les Bruilles Nord  
 59278 ESCAUTPONT  
 Tel : 03.27.25.90.55  
 Fax : 03.27.25.02.01

**MES PREMIERS PAS AU CINEMA : PETITES CASSEROLES**

Jeudi 7 Avril 2016 A 15H00  
 Spectacle d'une durée de 1h30



Par Cineligue  
 Projection atelier parents-enfants à partir de 4 ans  
 Durée: 1h30

Des bijoux au cinéma d'animation qui évoquent l'enfance avec douceur, des histoires de différences et d'intégration aux autres, à partager sans modération.

Animation gratuite  
 Places limitées  
 Inscriptions en médiathèque

**BE HAPPY**

Vendredi 20 Mai à 18H00  
 Conférence interactive pour adultes d'une durée de 2 heures



par Marjorie Danna de com & Cit'

Découvrez la psychologie positive appliquée au quotidien et des outils relationnels simples et efficaces pour que chacun puisse s'épanouir!

**ATELIER ORIGAMI 3D**

Samedi 28 Mai 2016 de 9H30 à 12H00 et de 14H00 à 16H00



EN PARTENARIAT AVEC CEDRIC ET FLORENCE DE LA PORTE DU HAINAUT

L'art du papier plié, puis assemblé utilise des centaines de petits triangles de papier afin de créer des modèles 3D élaborés pour un résultat époustoufflant !

Atelier gratuit  
 Inscriptions en médiathèque

**Participez et partagez**

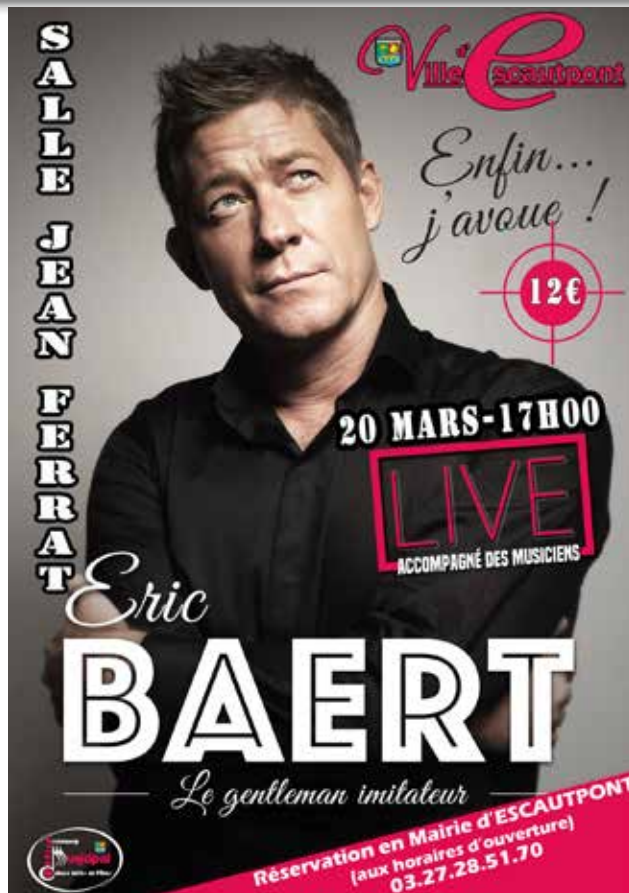
**Vous avez une passion ou un projet que vous souhaitez partager avec les Escautpontois, la rédaction du journal «Ensemble» vous propose de vous réserver un espace dans le prochain numéro.**

**N'hésitez pas à nous contacter afin de nous faire part de vos idées.**

**Le Service Communication  
 03.27.28.51.70**







**MARS 2016**

Samedi 19 Mars à 20H

**Escautpont tout est permis ou presque**

Salle Jean Ferrat  
Prix : 5 euros

Dimanche 20 Mars à 17H

**Eric BAERT, le gentleman imitateur**

Salle Jean Ferrat  
Prix : 12 euros

Mardi 22 Mars à 18H

Mercredi 23 Mars à 16H30

**Spectacle «MOUSTACHES»**

Salle Jean Ferrat  
Prix : 5 euros (gratuit pour les moins de 16 ans)

Dimanche 27 Mars

**Chasse aux oeufs de V2H**

Salle Jean Ferrat

**LES DEUX SPECTACLES POUR 15 €**

**AVRIL 2016**

Mardi 19 Avril

**Présence du BG Bus - Aide à la création d'entreprise**

Parking à proximité d'AGATE

**MAI 2016**

Dimanche 1er Mai

**Cérémonie des médaillés du travail**

Salle Jean Ferrat

Dimanche 15 Mai

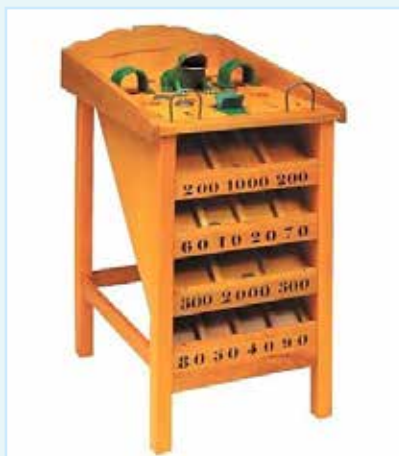
**Cérémonie des Noces d'Or**

Salle Jean Ferrat

Samedi 28 Mai de 14h à 17h

**Fête du jeu**

Organisé par l'Association «Jeux Traditionnels Escautpont»  
Face à l'école Brunehaut



**JUIN 2016**

Dimanche 5 Juin de 8H à 18H

**Brocante de l'AGHHE**

Place Salengro

Les 18 et 19 Juin

**GALA de danse d'ADAGES**

Salle Jean Ferrat

Dimanche 26 Juin

**Fête de la Commune**

**PARCOURS DU COEUR**



Le Centre Socioculturel AGATE vous invite à participer au parcours du cœur du 21 Avril 2016.

Départ : 9H00 rue des Vivreux (Première à droite après Intermarché)

Inscription obligatoire au Centre Socioculturel AGATE (03.27.30.38.70)

Venez nombreux !

ORGANISE EN PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE CONDE SUR ESCAUT, FRESNES SUR ESCAUT, VIEUX CONDE ET LE CENTRE SOCIAL DE CONDE SUR ESCAUT.

**POUR INFO** : Cette année, le Collège se mobilise pour informer sur l'importance de s'intéresser à la bonne santé de cet organe vital qui est le CŒUR. Pour sensibiliser jeunes et moins jeunes, de nombreuses actions et informations seront organisées.

Semaine de sensibilisation : Du 18 au 22 Avril 2016

Semaine d'actions : Du 25 au 29 Avril 2016

**ANNIVERSAIRE DE MARIAGE**

La cérémonie des Noces d'Or, de Diamant et de Palissandre se déroulera le dimanche 15 mai 2016 à la Salle Jean Ferrat.

Pour une bonne organisation de cet événement, les couples fêtant leurs 50, 60 et 65 ans de mariage sont invités à se faire connaître en mairie (services généraux tél : 03.27.28.51.72) munis de leur livret de famille (avant le 30 mars prochain impérativement)







**Inscriptions aux concours des maisons fleuries, des jardins potagers et des «méquiébiaux»**

Comme depuis plusieurs années, la Municipalité vous invite à participer aux concours précités dans une ou plusieurs catégories. Votre implication est un élément important d'appréciation lors du passage du Jury Régional qui nous a attribué en 2015 une seconde «fleur». C'est une reconnaissance de la qualité du cadre de vie de votre ville. Les concours sont ouverts à tous. L'inscription est obligatoire en remplissant les bulletins ci-dessous. Attention, tout bon d'inscription mal rempli ne sera pas pris en considération. MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !



**BON D'INSCRIPTION 2016  
(A RETOURNER AVANT LE 6 JUIN)  
LES MAISONS FLEURIES**

Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_

Vous êtes locataires (cochez la case correspondante)

SIA   
 SOGINORPA   
 V2H   
 Autres

Vous êtes propriétaires

Ces renseignements sont indispensables pour la bonne organisation de la cérémonie.



**BON D'INSCRIPTION 2016  
(A RETOURNER AVANT LE 6 JUIN)  
LES JARDINS POTAGERS**

Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_

Vous êtes locataires (cochez la case correspondante)

SIA   
 SOGINORPA   
 V2H   
 Autres

Vous êtes propriétaires

Catégorie (cochez la case correspondante)

- Jardins potagers + 150 m<sup>2</sup>   
 - Jardins potagers - 150 m<sup>2</sup>

Ces renseignements sont indispensables pour la bonne organisation de la cérémonie.



**BON D'INSCRIPTION 2016  
(A RETOURNER AVANT LE 6 JUIN)  
LES MEQUIEBIAUX**

Les épouvantails restent parmi nous. Espérons qu'ils seront nombreux pour participer à la brocante habituelle.

Cette année, le thème proposé est :  
 «JE SUIS UN EPOUVANTAIL DE JARDIN»

Merci de votre participation.

Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_



L'OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE, DES LOISIRS ET DES FETES D'ESCAUTPONT  
PRESENTE

ESCAUTPONT  
**TOUT EST  
PERMIS**  
OU PRESQUE

5 €

**19 MARS  
2016**  
20h00

**SALLE JEAN FERRAT  
A ESCAUTPONT**

?

INVITE SURPRISE

**JOËL ALAIN**  
PRODUCTEUR - TOP REGIE

**VALERIE FORNIES**  
MAIRE - FRESNES SUR ESCAUT

**PASCAL TOTH**  
ANIMATEUR RADIO - FRANCE BLEU NORD

**CORINNE LEROY**  
ARTISTE PEINTRE

**FRANCIS BERKMANS**  
MAIRE - ESCAUTPONT

**ERIC BAERT**  
IMITATEUR

**VINCENT HANDREY**  
AUTEUR-COMPOSITEUR - INTERPRETE

